

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Architecture et de la Construction
Service Construction Patrimoine
04.13.31.20.53

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 JUI 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS**

**OBJET : Construction du centre de secours "Sainte-Victoire", à Vauvenargues :
augmentation de l'enveloppe financière prévisionnelle.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux Bâtiments départementaux, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n° 108 du 15 décembre 2017, la Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a décidé d'approuver le programme de construction du centre de secours "Sainte-Victoire" à Vauvenargues, ainsi que le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle évaluée à 4 100 000 €TTC.

L'enveloppe de 4 100 000 €est répartie ainsi :

- 615 000 €TTC pour les services,
- 3 485 000 €TTC pour les travaux, en valeur septembre 2016.

Afin de tenir compte :

- des résultats des études préalables qui génèrent des adaptations notables au site de construction, ainsi que de la mise à jour du coût de la construction sur les trois années passées,
 - d'un prévisionnel de provision pour les évolutions des indices à venir,
- il convient de porter l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 5 110 000 € TTC :
- 730 000 €TTC pour les services
 - 4 380 000 €TTC pour les travaux,
- soit une augmentation globale de 1 010 000 €TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

